

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal
(article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

DEM2025_07

Objet : attribution concernant le marché de travaux de création de auvents pour stockage, d'une aire de lavage du CTM et de reprise des réseaux d'eaux usées et pluviales - Marché n° T-PA-2024-15

Le Maire de la commune de Thyez ;

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales portant délégation du conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2020_38 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal au Maire, au titre de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2022_61 du 27 juin 2022 portant sur une modification de la délégation du conseil municipal au Maire, au titre de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique prévoyant la passation d'un marché public selon une procédure adaptée ;

Considérant la volonté de la commune de Thyez de procéder aux travaux de création de auvents pour stockage, d'une aire de lavage du CTM et de reprise des réseaux d'eaux usées et pluviales.

Afin de mener à bien ce projet, un marché de travaux « création de auvents pour stockage et aire de lavage du CTM et reprise des réseaux d'eaux usées et pluviales » n° T-PA-2024-15, a été lancé, avec l'assistance de la maîtrise d'œuvre Arnaud Ingénierie.

Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 28 novembre 2024 au Dauphiné Libéré ainsi que sur le profil d'acheteur mp74.fr de la commune. La date de remise des offres a été fixée au 20 décembre 2024 à 12h00.

Le marché de travaux, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, est alloté de la manière suivante :

Lot 01 : démolition – terrassement ;

Lot 02 : gros œuvre ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



- Lot 03 : charpente métallique ;
- Lot 04 : charpente bois ;
- Lot 05 : couverture – bardage métallique ;
- Lot 06 : serrurerie ;
- Lot 07 : électricité ;
- Lot 08 : voirie et réseaux divers – VRD ;
- Lot 09 : enrobés.

Pour les lots n° 02, 03, 06, 09 les candidats avaient l'obligation de répondre à la solution de base et de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles, définie comme suit :

- Lot 02 : PSE1 – dallage BA pour aire de lavage ;
- Lot 03 : PSE2 – galvanisation charpente auvent de stockage ;
- Lot 06 : PSE3 – cornières pour dallage BA sur aire de lavage ;
- Lot 09 : PSE4 – enrobés sur aire de lavage.

Les critères d'attribution indiqués au règlement de consultation sont pondérés de la façon suivante pour l'ensemble des lots :

- Prix des prestations : 60 %,
- Valeur technique : 40 %.

L'ouverture des plis a eu lieu le 20 décembre 2024. Trente offres dématérialisées ont été reçues dans les délais et jugées recevables :

- Trois offres dématérialisées pour le lot 01 ;
- Six offres dématérialisées pour le lot 02 ;
- Sept offres dématérialisées pour le lot 03 ;
- Une offre dématérialisée pour le lot 04 ;
- Cinq offres dématérialisées pour le lot 05 ;
- Quatre offres dématérialisées pour le lot 06 ;
- Une offre dématérialisée pour le lot 07 ;
- Deux offres dématérialisées pour le lot 08 ;
- Une offre dématérialisée pour le lot 09.

Suite à cette ouverture des plis, la maîtrise d'œuvre Arnaud Ingénierie, a procédé à l'analyse des offres selon les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation.

En cours d'analyse, des demandes de précision sur des points d'ordre technique et des demandes de régularisation de pièces de marché ont été transmises aux candidats aux lots 01, 03, 04 et 05 le 14 janvier 2025, via le profil acheteur de la commune.

Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



Une première commission MAPA s'est réunie, le 21 janvier 2025, en vue de procéder à l'attribution du marché.

Au vu de la présentation du rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre, la commission MAPA propose :

- De retenir :
 - Pour le lot 04 : « charpente bois », l'offre présentée par JL DAM et fils, dont le siège social est domicilié 89, rue des Peupliers – 74300 Thyez, pour un montant d'offre de base de 11 385,50 € HT soit 13 662,60 € TTC ;
 - Pour le lot 06 : « serrurerie », l'offre présentée par RIOU, dont le siège social est domicilié 692, rue du Général de Gaulle – 74700 Sallanches, pour un montant global de 3 766,00 € HT soit 4 519,20 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 3 298,00 € HT soit 3 957,60 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 3 (PSE3) « cornières pour dallage BA sur aire de lavage » est de 468,00 € HT soit 561,60 € TTC.
- D'entrer en négociation financière avec les trois premiers candidats des lots 01, 02, 05, 07, 08 et 09 et de poursuivre l'analyse des offres pour le lot 03.

En cours d'analyse, des demandes de précision sur des points d'ordre technique et des demandes de régularisation de pièces de marché ont été transmises aux candidats du lot 03 les 22 et 23 janvier 2025, via le profil acheteur de la commune.

Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

De plus, une demande d'optimisation financière a été adressée aux candidats des lots 01, 02, 05, 07, 08 et 09 via le profil acheteur de la commune les 22 et 23 janvier 2025.

Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

Une seconde commission MAPA s'est réunie le 28 janvier 2025 afin de procéder à l'attribution des lots non attribués lors de la première commission.

Au vu de la présentation du rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre, la commission MAPA propose :

- De retenir :
 - Pour le lot 01 : « démolition - terrassement », l'offre présentée par G. PLANTAZ, dont le siège social est domicilié 65, rue des Métaux – ZI des Prés Paris Sud – 74970 Marignier, pour un montant d'offre de base de 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



- Pour le lot 02 : « gros œuvre », l'offre présentée par TROMBERT et Cie dont le siège social est domicilié 48, route des Pesses – 74260 Les Gets, pour un montant global de 104 111,56 € HT soit 124 933,88 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 96 156,83 € HT soit 115 388,20 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 1 (PSE1) « dallage BA pour aire de lavage » est de 7 954,73 € HT soit 9 545,68 € TTC ;
- Pour le lot 03 : « charpente métallique », l'offre présentée par RIOU dont le siège social est domicilié 692, rue du Général de Gaulle – 74700 Sallanches, pour un montant global de 53 481,00 € HT soit 64 177,20 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 43 149,00 € HT soit 51 778,80 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 2 (PSE2) « galvanisation charpente auvent de stockage » est de 10 332,00 € HT soit 12 398,40 € TTC ;
- Pour le lot 05 : « couverture – bardage métallique », l'offre présentée par MG ETANCHEITE dont le siège social est domicilié 260 A, route des Grandes Teppes – 74550 Perrignier, pour un montant d'offre de base de 43 558,15 € HT, soit 52 269,78 € TTC ;
- Pour le lot 07 : « électricité », l'offre présentée par SDEL SAVOIE LEMAN, dont le siège social est domicilié ZI des Grands Prés – 190, rue Louis Armand – 74300 Cluses, pour un montant d'offre de base de 11 250,00 € HT, soit 13 500,00 € TTC ;
- Pour le lot 08 : « voiries et réseaux divers – VRD », l'offre présentée par G. PLANTAZ, dont le siège social est domicilié 65, rue des Métaux – ZI des Prés Paris Sud – 74970 Marignier, pour un montant d'offre de base de 52 500,00 € HT, soit 63 000,00 € TTC ;
- Pour le lot 09 : « enrobés », l'offre présentée par COLAS France – établissement de Bonneville, dont le siège social est domicilié 130, avenue de la Roche Parnale – ZI Les Fourmis – 74130 Bonneville, pour un montant d'offre de base de 42 013,14 € HT soit 50 415,77 € TTC.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux de création de auvents pour stockage, d'une aire de lavage du CTM et de reprise des réseaux d'eaux usées et pluviales, sur la commune de Thyez, de la manière suivante :

- Pour le lot 01 : « démolition - terrassement », l'offre présentée par G. PLANTAZ, dont le siège social est domicilié 65, rue des Métaux – ZI des Prés Paris Sud – 74970 Marignier, pour un montant d'offre de base de 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



- Pour le lot 02 : « gros œuvre », l'offre présentée par TROMBERT et Cie dont le siège social est domicilié 48, route des Pesses – 74260 Les Gets, pour un montant global de 104 111,56 € HT soit 124 933,88 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 96 156,83 € HT soit 115 388,20 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 1 (PSE1) « dallage BA pour aire de lavage » est de 7 954,73 € HT soit 9 545,68 € TTC ;
- Pour le lot 03 : « charpente métallique », l'offre présentée par RIOU dont le siège social est domicilié 692, rue du Général de Gaulle – 74700 Sallanches, pour un montant global de 53 481,00 € HT soit 64 177,20 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 43 149,00 € HT soit 51 778,80 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 2 (PSE2) « galvanisation charpente auvent de stockage » est de 10 332,00 € HT soit 12 398,40 € TTC ;
- Pour le lot 04 : « charpente bois », l'offre présentée par JL DAM et Fils, dont le siège social est domicilié 89, rue des Peupliers – 74300 Thyez, pour un montant d'offre de base de 11 385,50 € HT, soit 13 662,60 € TTC ;
- Pour le lot 05 : « couverture – bardage métallique », l'offre présentée par MG ETANCHEITE dont le siège social est domicilié 260 A, route des Grandes Teppes – 74550 Perrignier, pour un montant d'offre de base de 43 558,15 € HT, soit 52 269,78 € TTC ;
- Pour le lot 06 : « serrurerie », l'offre présentée par RIOU, dont le siège social est domicilié 692, rue du Général de Gaulle – 74700 Sallanches, pour un montant global de 3 766,00 € HT soit 4 519,20 € TTC, décomposé de la façon suivante :
 - Le montant de l'offre de base est de 3 298,00 € HT soit 3 957,60 € TTC ;
 - Le montant de la prestation supplémentaire éventuelle 3 (PSE3) « cornières pour dallage BA sur aire de lavage » est de 468,00 € HT soit 561,60 € TTC.
- Pour le lot 07 : « électricité », l'offre présentée par SDEL SAVOIE LEMAN, dont le siège social est domicilié ZI des Grands Prés – 190, rue Louis Armand – 74300 Cluses, pour un montant d'offre de base de 11 250,00 € HT, soit 13 500,00 € TTC ;
- Pour le lot 08 : « voiries et réseaux divers – VRD », l'offre présentée par G. PLANTAZ, dont le siège social est domicilié 65, rue des Métaux – ZI des Prés Paris Sud – 74970 Marignier, pour un montant d'offre de base de 52 500,00 € HT, soit 63 000,00 € TTC ;
- Pour le lot 09 : « enrobés », l'offre présentée par COLAS France – établissement de Bonneville, dont le siège social est domicilié 130, avenue de la Roche Parnale – ZI Les Fourmis – 74130 Bonneville, pour un montant d'offre de base de 42 013,14 € HT soit 50 415,77 € TTC.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Thyez



Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la mairie de Thyez.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Thyez est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Thyez, le 4 février 2025

Le Maire,



Fabrice GYSELINCK

« Certifié exécutoire » - 4 FEV. 2025
Télétransmis le : _____
Publié ou notifié le : _____
Le directeur général des services



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire et/ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.